



ENQUÊTE 2013 DONNÉES 2012

Les Déchets Non Dangereux en Rhône-Alpes

① Les chiffres clés 2012

1.1 Collecte

Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles : 235 kg/hab. DGF : -4kg/hab. depuis 2011

Collecte Sélective 5 matériaux et verre :

↳ tonnages collectés : 69 kg/hab. DGF

↳ matériaux valorisés (JM et emballages) : -3% entre 2011 et 2012

Collecte en déchèterie :

↳ tonnages collectés dans les déchèteries publiques (inertes compris) : 210 kg/hab. DGF

↳ 469 déchèteries en fonctionnement en 2012, dont 13 déchèteries professionnelles

↳ 58% des tonnages collectés sont envoyés vers une filière de valorisation (hors inertes)

Taux de valorisation des tonnages collectés pour Rhône-Alpes :

OBJECTIF GRENELLE

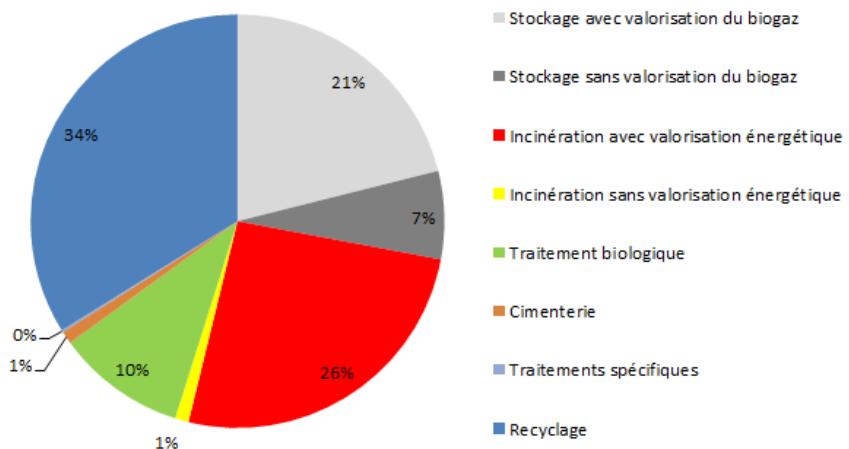
35% de recyclage matière en 2012 et 45% en 2015. Cet objectif prend en compte les déblais et gravats.

Rhône-Alpes : 39% de valorisation matière en 2012.

France : 37 % en 2011

1.2 Traitement

Près de 5 650 kt de déchets rhônalpins sont traités sur les incinérateurs, installations de stockage de déchets non dangereux, plateformes de compostage et centres de tri de Rhône-Alpes.



OBJECTIF GRENELLE

- 15 % de déchets incinérés et stockés entre 2008 et 2013

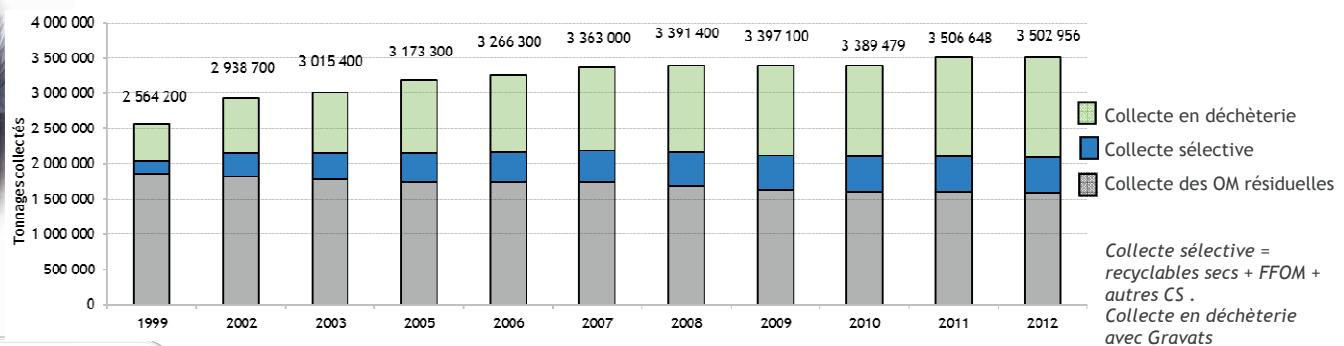
(déchets non dangereux, non minéraux quel que soit le producteur : ménager ou activité économique)

-3% entre 2008 et 2012 en Rhône-Alpes.

Sont comptabilisés les déchets des ménages et déchets des entreprises de Rhône-Alpes (hors déchets de STEP).

② Collecte, déchèterie : déchets collectés par les collectivités

2.1 Evolution des tonnages collectés de 1999 à 2012



ORDURES MENAGES ASSIMILEES (OMA)

Compriment :

- Les Ordures Ménagères résiduelles collectés en mélange (OMr),
- Les Matériaux secs collectés sélectivement (emballages y compris verre, journaux, magazines),
- La Fraction Fermentescible des OM (FFOM).

L'année 2012 se caractérise par une stagnation des tonnages collectés (-0.1% au global). Pour mémoire entre 2010 et 2011 les tonnages de déchèteries avaient augmenté de 8%.

Les tonnages collectés de collecte sélective diminuent légèrement entre 2011 et 2012 : -0.3%. Ils avaient augmenté de 2% entre 2010 et 2011(+1% entre 2009 et 2010).

La collecte des OM résiduelles diminue de 1% sur entre les deux dernières années.

2.2 Ratio par habitant des tonnages collectés de 2005 à 2012

Ratio régional par habitant DGF en Kg/hab.	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Ordures ménagères résiduelles	278	274	272	256	247	242	239	235
Collecte sélective 5 matériaux et verre	63	65	67	69	68	69	70	69
Total OMA	341	339	339	325	315	311	309	304
Collecte en déchèterie	167	178	195	197	195	196	210	210
Total DMA	511	521	538	527	515	511	523	518

DMA = OMA + déchets produits occasionnellement quelque-soit le mode de collecte (collecte en déchèterie, collecte en porte à porte des encombrants, déchets verts, déblais et gravats, etc.).

Evolution

L'analyse de l'évolution des ratios doit prendre en compte l'évolution des populations utilisées. Les populations sont estimées avec davantage de précision par l'INSEE depuis 2008. Les tonnages par habitant en collecte sélective stagnent depuis 2008, alors que ceux des ordures ménagères résiduelles baissent et ceux en déchèterie augmentent.

Entre 2011 et 2012 les tonnages d'ordures ménagères résiduelles diminuent de 4kg/hab. soit - 1.7%.

Au niveau national en 2011, les quantités d'OMA collectées par les municipalités atteignent 366 kg par habitant INSEE. Elles sont de 336 kg/hab. INSEE pour Rhône-Alpes en 2011 et de 330 kg/hab. INSEE en 2012.

2.3 Taux de valorisation des tonnages collectés en 2012

Rhône-Alpes 2012	Taux Avec Gravats	Taux Hors Gravats
Taux de valorisation matière	39%	37,5%
Taux de valorisation énergétique	34%	37,6%
Taux de valorisation global	73%	75,1%

Taux de valorisation matière

Tonnages valorisés (matière et organique) / tonnages globaux collectés.

Taux de valorisation énergétique

Tonnages envoyés vers un incinérateur avec valorisation énergétique / tonnages globaux collectés.

L'efficacité de la valorisation énergétique n'entre pas en ligne de compte pour les incinérateurs ; Les ISDnD valorisant le biogaz non plus.

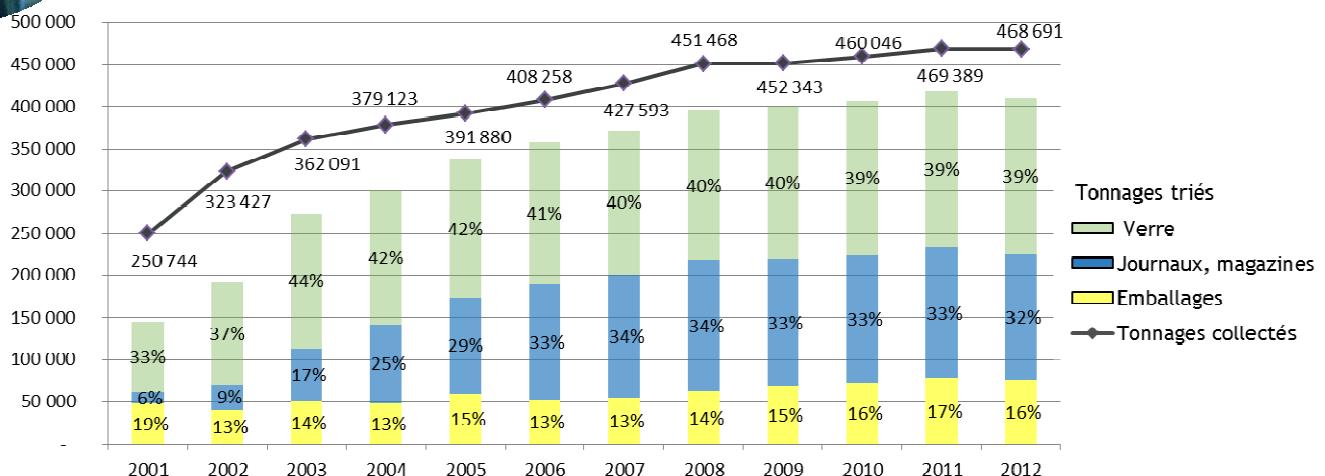
Les refus de tri et de compostage ainsi que les délestages sont affectés à leur destination finale.

POUR ALLER PLUS LOIN

www.sindra.org, Les déchets en Rhône-Alpes, Déchets non dangereux, Collecte et déchèterie



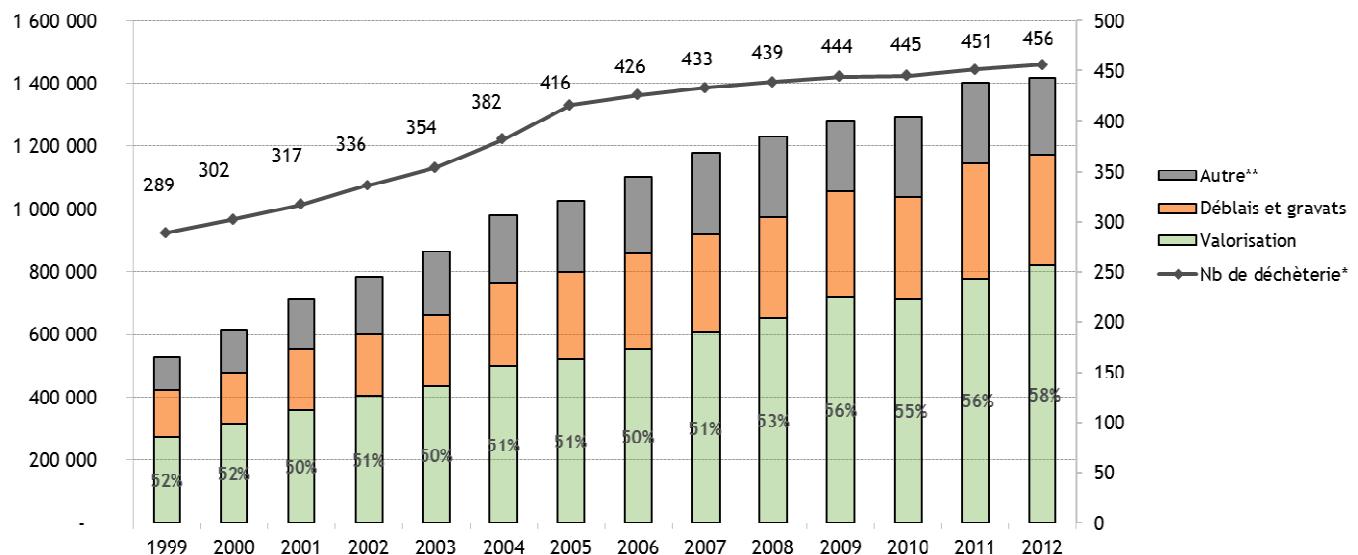
2.4 Evolution des tonnages des matériaux collectés et valorisés de 2001 à 2012



Les tonnages ci-dessus ne concernent que la **collecte sélective des recyclables secs**. Les tonnages collectés ont augmenté de façon constante depuis 2001 mais stagné depuis 2011 (-0.1% entre 2011 et 2012).

Alors que les **tonnages valorisés** avaient augmenté de 4 % entre 2010 et 2011 (emballages et JM uniquement), ils **baissent de 3 %** entre 2011 et 2012.

2.5 Evolution du nombre de déchèteries et des tonnages reçus de 1999 à 2012



*Nombre de déchèteries des collectivités en fonctionnement au 31 décembre de l'année de référence
**Autre : stockage et traitements spécifiques des DDS (Déchets Dangereux Diffus)

En 2012, près de 820 000 tonnes de déchets (hors gravats), soit **58 % du tonnage collecté en déchèterie**, sont envoyées vers une filière de valorisation :

- 13 % de ce tonnage rejoint une filière de valorisation énergétique,
- 39 % une filière de valorisation matière
- 48 % une filière de valorisation organique.

La répartition entre ces filières de valorisation est stable depuis 2009. Les tonnages collectés ont augmenté de 1 % entre 2011 et 2012 (+8 % entre 2010 et 2011).

Les déblais et gravats sont soit enfouis (46 %) soit valorisés (54 %). La filière exacte n'étant pas toujours connue avec précision, ces données sont donc à prendre avec précaution.

③

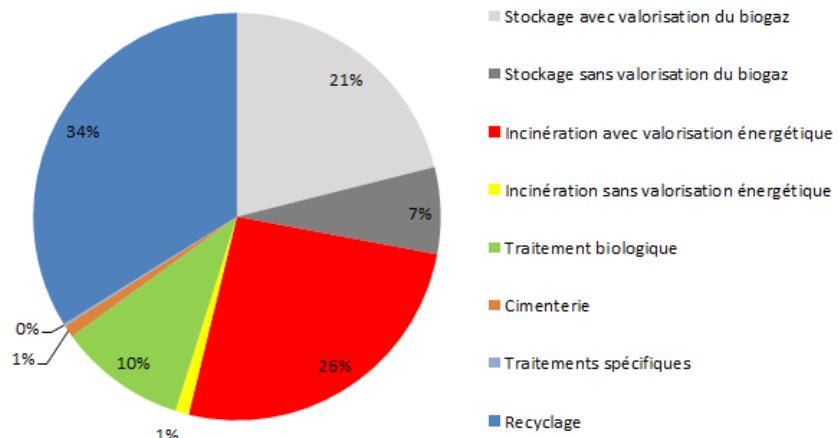
Traitement

3.1 Destination finale des déchets rhônalpins en 2012

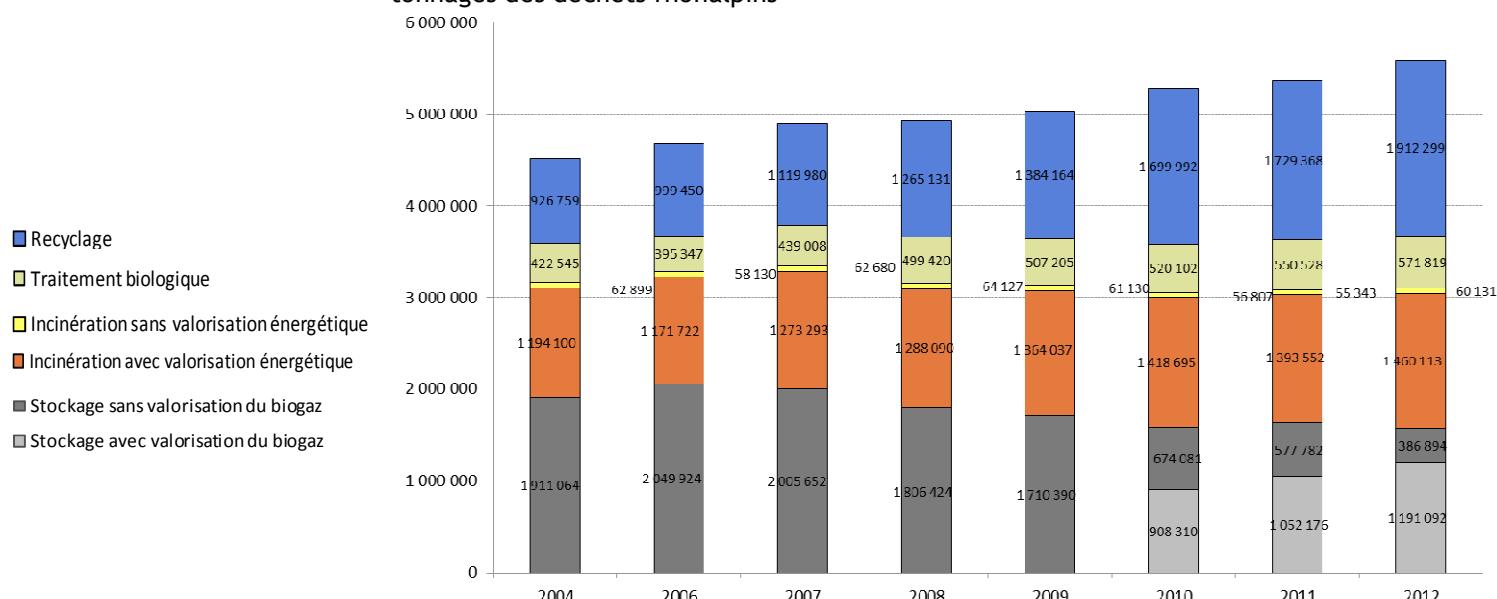
En 2012, près de 5 650 kt de déchets rhônalpins, sont traités sur les incinérateurs, installations de stockage ISDND (Déchets non Dangereux), plateformes de compostage et centres de tri de Rhône-Alpes.

OBJECTIF GRENELLE

Réduire de 15 % les déchets incinérés et stockés entre 2008 et 2013 (déchets non dangereux, non minéraux quel que soit le producteur : ménager ou activité économique)
-3% entre 2008 et 2012 en Rhône-Alpes.



3.2 Evolution de la destination finale des déchets de 2004 à 2012 : Mode de traitement et tonnages des déchets rhônalpins



Sont comptabilisés les déchets des ménages et déchets des entreprises (DAE) de Rhône-Alpes (hors déchets de STEP) reçus sur les incinérateurs, Installations de Stockage des Déchets non Dangereux ISDND, plateformes de compostage et centres de tri (cf. cartes ci-après).

Stockage : Les flux des ISDI (Installations de Stockage des Déchets Inertes) ont été exclus des tonnages des centres de stockage par rapport aux bilans des années précédentes car ces données sont mal connues et donc non représentatives.

A compter de 2010 une distinction est faite dans les tonnages, pour les centres de stockage qui valorisent ou non le biogaz. Entre 2011 et 2012 une ISDND passe de la catégorie sans valorisation du biogaz à avec valorisation du biogaz.

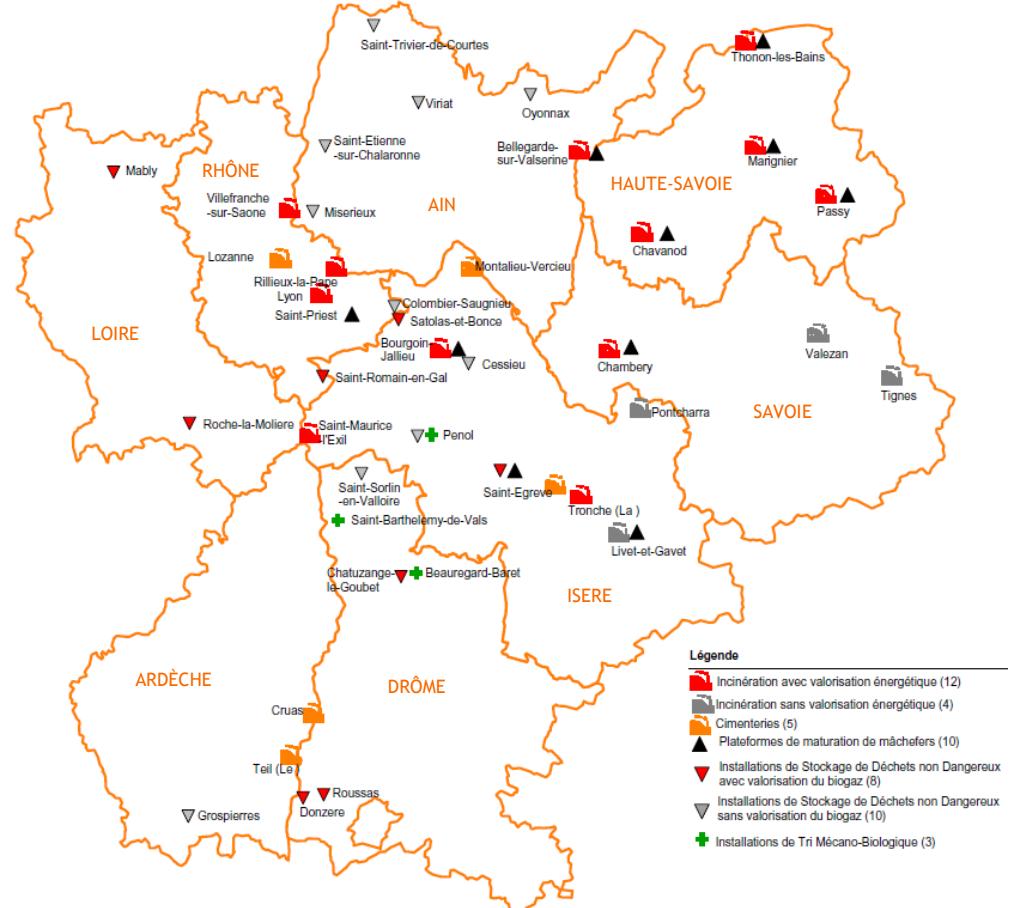
Les données sont issues des déclarations des gestionnaires d'installations ; ces déclarations précisent les départements d'origine. Elles sont complétées par les tonnages de déchèteries allant directement en valorisation biologique ou thermique (bois en chaufferie par exemple) sans passer par les installations de traitement référencées.

La rubrique « recyclage » comprend : les tonnages produits en sortie de centres de tri, les tonnages reçus directement par des repreneurs et les DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Électroniques) repris dans le cadre des accords avec les organismes agréés.

Le nombre de centres de tri enquêtés augmente depuis 2010 pour mieux connaître les DAE (5 installations supplémentaires en 2012).



3.3 Installations de tri mécano biologique et de traitement ayant fonctionné en 2012



3.4 Carte des plateformes de compostage et sites de broyage ayant fonctionné en 2012



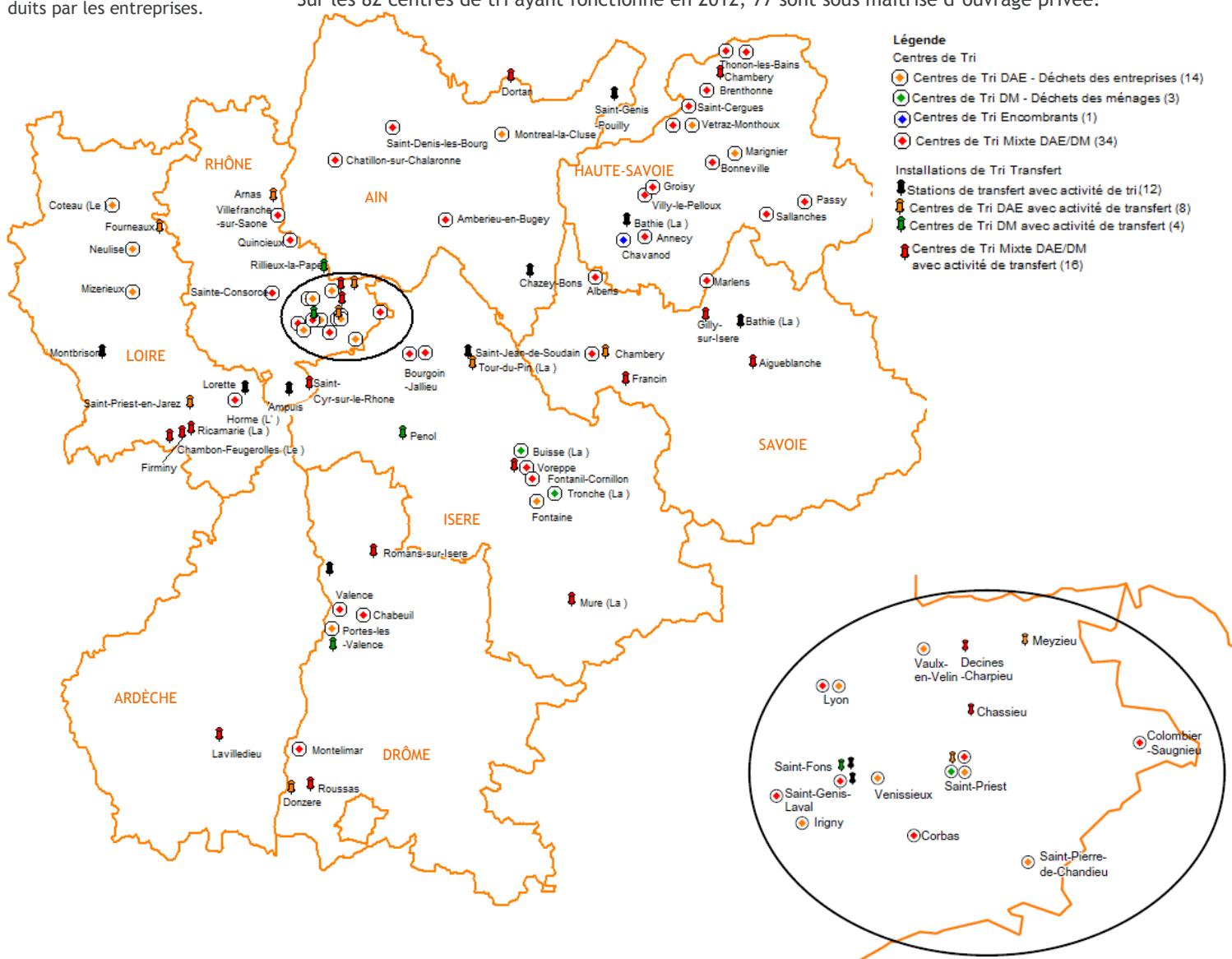
3.5 Carte des centres de tri et installations de transfert avec une activité de tri ayant fonctionné en 2012

DECHETS DES ACTIVITES ECONOMIQUES (DAE)

Déchets non dangereux produits par les entreprises.

En 2012 82 centres de tri ont été enquêtés (+ 5 installations par rapport à 2011). 22 installations concernent exclusivement des DAE, et 52 sont des centres de tri mixte DAE/DM.

Sur les 82 centres de tri ayant fonctionné en 2012, 77 sont sous maîtrise d'ouvrage privée.



2 063 052 tonnes de déchets ont été traitées par ces centres en 2012. A périmètre constant avec 2011, ce sont 1 978 376 tonnes qui ont été traitées, soit une évolution de +10%.

Les refus de tri correspondent globalement à 23 % des déchets triés : 16% imputables aux déchets des entreprises et 7% aux déchets des ménages. Toutefois, attention à la précision de ces données, les installations ne font pas toujours la distinction entre les refus issus des collectes sélectives et ceux issus des DAE.

Sur 2012 les données des centres de tri sont sous-estimées. 19 installations n'ayant pas répondu à l'enquête, leurs données ont été partiellement estimées.

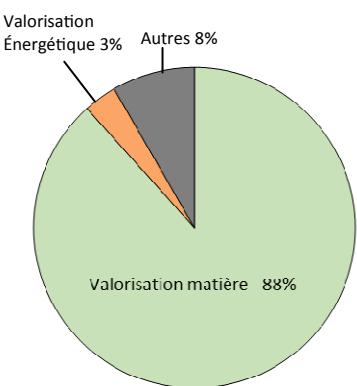
DAE

72% des tonnages traités sur les centres de tri sont issus des entreprises.

88% des DAE sortants (hors refus de tri) des centres de tri font l'objet d'une valorisation matière (y compris organique). Les matériaux les plus représentés sont les métaux à 24%, les cartons pour 23%, et le bois pour 14%. Viennent ensuite les déblais et gravats pour 13%, les papiers journaux magazines pour 9% et l'acier pour 6%. La proportion de plastiques n'est que de 3%.

3% des DAE hors refus de tri font l'objet d'une valorisation énergétique. Ils sont dirigés à 73% en cimenterie, 23% en chaufferie et 4% en incinération.

Les tonnages mentionnés ne concernent que les centres de tri. Les tonnages des installations de transfert avec une activité de tri ne sont pas comptabilisés ici.



POUR ALLER PLUS LOIN

www.sindra.org, Les déchets en Rhône-Alpes, Déchets non dangereux, Traitement

④

Prévention

Les actions de prévention portent sur les étapes en amont du cycle de vie du produit, avant la prise en charge du déchet par la collectivité ou un opérateur, depuis l'extraction de la matière première jusqu'à la réutilisation ou le réemploi :

- la réduction à la source porte sur les actions menées par les entreprises, avant que le produit ne soit consommé, depuis l'extraction de la matière première jusqu'à la distribution : il s'agit d'éco-conception ;
- les flux évités incluent les déchets qui ne sont pas remis à la collecte du fait d'actions de gestion domestique (compostage à domicile, achat éco-responsable, modification du comportement des usagers...) ;
- les flux détournés comprennent la réutilisation et le réemploi.

La prévention procure des gains à la fois environnementaux (réduction des consommations de matières premières, d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre), économiques (réduction des charges liées aux achats de matières premières et à la gestion des déchets), et sociaux (création d'emplois et développement de réseaux associatifs).

4.1 Compostage domestique et partagé en Rhône-Alpes



Le nombre de composteurs distribués jusqu'en 2012 par les collectivités de Rhône-Alpes est d'environ 155 160 (1.54 millions en 2010 au niveau national). La population concernée est estimée à 387 900 habitants soit 6,2% de la population régionale. Selon les estimations de l'ADEME, cela équivaut à environ 27 150 tonnes de déchets évités (sous-estimation qui ne prend pas en compte les déchets compostés en tas ou avec des composteurs non fournis par la collectivité).

Parallèlement une soixantaine d'EPCI correspondant à plus de 65% de la population régionale ont mis en place des opérations de compostage partagés en pied d'immeuble, quartier résidentiel (375 sites en 2012), ou chez les gros producteurs type collège, maison de retraite, hôpital, etc. (332 sites en 2012).

4.2 Développement du réemploi

En 2012, 19 ressourceries sont recensées dont 12 structures adhérant au réseau des ressourceries. 19 déchèteries ont intégré une ressourcerie recyclerie dans leur enceinte.

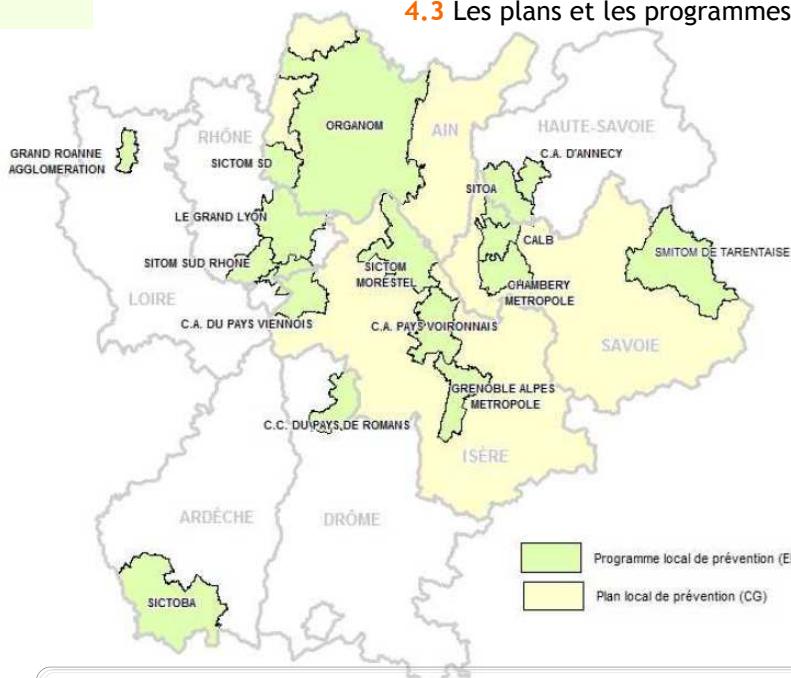
Autres initiatives du réemploi

La société ENVIE exploite 3 sites à Lyon, Saint Etienne, Roanne. Elle récupère et rénove entièrement le petit et gros électroménager et assure une garantie à la revente.

L'agglomération de Bourg en Bresse collabore avec Emmaüs pour de la récupération sur ses déchèteries.



4.3 Les plans et les programmes de prévention



En Rhône-Alpes 16 collectivités ont contractualisé avec l'ADEME depuis 2009 pour mettre en place un programme local de prévention .

Les Conseils Généraux de l'Ain, de l'Isère et de la Savoie se sont engagés dans un Plan de Prévention. Dans ce cadre, l'Ain et l'Isère ont développé un large panel d'animations pour leurs collectivités.

Avec ces 19 territoires (62% de la population régionale), l'ADEME souhaite expérimenter et valider des opérations ou des organisations permettant de réduire durablement la production de déchets.

Ces 19 collectivités s'engagent dans un programme d'actions en 5 axes :

- la sensibilisation,
- l'éco-exemplarité de la collectivité,
- les actions emblématiques nationales (compostage domestique, stop pub...),
- les actions d'évitement de la production de déchets (achats éco-responsables, réparation, réemploi...),
- les actions de prévention quantitative des déchets des entreprises ou actions de prévention qualitative.

5

SINDRA

UNE MISSION PRIORITAIRE, L'INFORMATION

Sindra, l'observatoire Rhônalpin sur les déchets non dangereux, a été créé en 2000, à l'initiative de l'ADEME et la Région Rhône-Alpes, en partenariat avec les Départements et en concertation avec les collectivités locales.

Le partenariat s'est étendu aux organisations professionnelles telles que la FNADE, afin de mieux connaître et fiabiliser les données sur la gestion des déchets.

Le système traite des données très localisées, voire unitaires, à partir desquelles il produit des informations donnant aux Départements, à la Région, à l'ADEME, une vision plus large, propice à la cohérence régionale des politiques déchets.



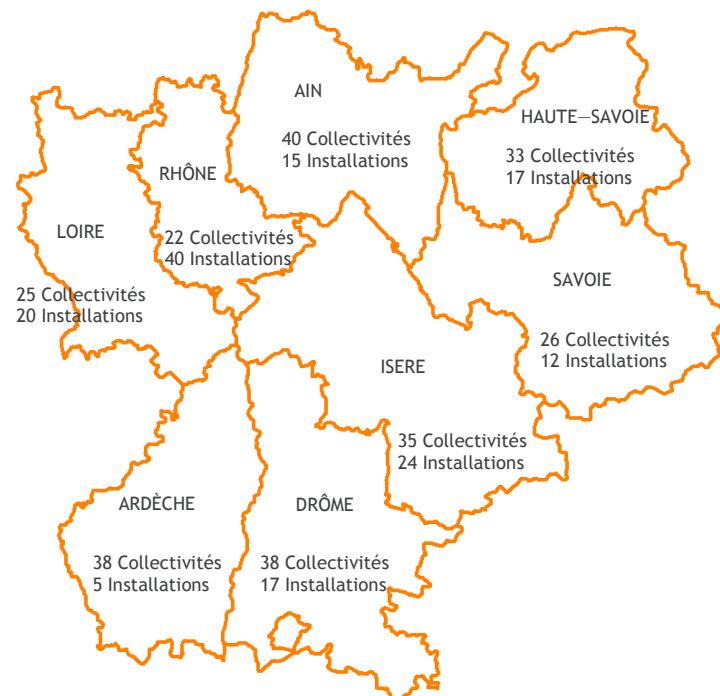
Cartographie des acteurs fournisseurs de données en 2012 (saisie en ligne ou enquêtes papiers) : EPCI et Installations Privées

UN PROJET INNOVANT ET OPÉRATIONNEL

Chaque collectivité ou entreprise gestionnaire d'installation de traitement adhèrent, saisit directement dans la base de données du système, via Internet, les informations qui les concernent. Ainsi ce sont 250 collectivités et 290 installations de traitement publiques ou privées qui actualisent régulièrement leurs données.

C'est l'implication des collectivités et des entreprises dans la saisie de leurs informations qui garantit à Sindra des données actualisées et fiables.

Dans la partie «grand public» du site, Sindra produit des informations de synthèse qui constituent des repères accessibles, permettant d'appréhender les actions accomplies ou à venir, pour l'amélioration de la gestion des déchets en Rhône-Alpes. Des outils de recherche de prestataire ou d'exutoire sont également disponibles.



MUTUALISER LES INFORMATIONS POUR OPTIMISER LES RESSOURCES

Via le média internet, Sindra met en interrelation des partenaires autour d'un même « métier » : la gestion des déchets ménagers. Fondé sur le principe d'échange d'informations, le système crée ainsi un espace collaboratif, étendu à différents niveaux du territoire régional où peuvent s'exprimer certaines solidarités territoriales.

Chaque collectivité peut ainsi se situer par rapport aux autres, prendre en compte les équipements périphériques, mettre en exergue des complémentarités et synergies possibles, mutualiser des ressources, et générer des économies d'échelle.

À partir de ces données locales, Sindra produit des informations aux niveaux départemental et régional. Sindra est devenu en 2007 l'outil de suivi des Plans départementaux. Une fois les données des collectivités et des entreprises privées consolidées, SINDRA calcule un tronc commun d'indicateurs pour tous les Conseils Généraux et fournit des données unitaires à chacun pour qu'ils puissent calculer des indicateurs spécifiques à leur territoire.

Ces mêmes données remontent jusqu'au niveau national pour renseigner le système d'information national SINOE géré par l'ADEME.

La légitimité du système prend ainsi appui sur le fait que la gestion locale des déchets ne peut être isolée mais doit tenir compte des contextes techniques, économiques ou réglementaires.



RhôneAlpes



l'ain
Conseil général



ardèche
LE CONSEIL GÉNÉRAL



la drôme
LE DÉPARTEMENT



isère
CONSEIL GÉNÉRAL



Conseil général
loire
LE DÉPARTEMENT



RHÔNE
LE DÉPARTEMENT



Savoie
CONSEIL GÉNÉRAL



Haute-Savoie
CONSEIL GÉNÉRAL